



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# DOSSIER DE PRESSE

**Le bouclier social  
Sè yonn a lot**



Septembre 2021

# SOMMAIRE

02

Présentation du bouclier social

03

L'aide alimentaire

04

Installation d'une épicerie solidaire

05

Lutte contre les violences conjugales

06

Équipe mobile pour assurer la prise en charge des personnes à la rue et hébergées atteintes de formes non graves du Covid-19

07

Distribution de tests de dépistage aux partenaires

08

Renforcement des plateformes de services CAF

09

Maintien des missions de la cellule d'écoute « SOS KRIZ » et de la CUMP

# SÈ YONN A LOT

## PRÉSENTATION

Compte tenu du confinement mis en place depuis le 9 août 2021, l'État et la Collectivité territoriale de Martinique engagent un plan d'actions pour maintenir le lien social et lutter contre l'isolement.

La Collectivité Territoriale de Martinique, chef de file de l'action sociale, dispose de l'atout d'un maillage du territoire à partir des centres médico sociaux, des 95 assistant(e)s de service social et des 6 Conseillères en Economie Sociales et Familiales. Parallèlement à l'accompagnement social de proximité, la Collectivité s'est organisée afin de poursuivre le paiement des prestations d'aides sociales (APA, PCH) et le RSA soit près de 350 M€ pour 2021. En 2020, 1 125 000 € a été affecté à un plan d'urgence solidarité post covid19 cofinancé par le FSE auprès des principales associations caritatives, des CCAS et au niveau de l'action sociale de la collectivité.

Après une enquête menée auprès des CCAS de la Martinique, des difficultés ont été mises en exergue dont la majorité peut trouver sa solution dans les différentes actions recensées ci-après :

- Précarisation des familles et nécessité d'être accompagnées notamment sur le plan alimentaire,
- Relations interfamiliales difficiles, sources de violence et/ou d'isolement des familles,
- Accompagnement des personnes testées positives et ne disposant pas de logement permettant l'isolement du malade en incitant les soignants à les orienter vers la CTAI,
- Facilitation de la continuité des démarches administratives en instituant ou en renforçant des plateformes de services et des liens internet pour assurer l'accès aux droits sociaux,
- Accompagnement des familles dans la scolarité des enfants, et notamment des plus jeunes, par la mise en œuvre de soutien scolaire, d'accès à l'informatisation, ....

## Maintenir la continuité de l'aide alimentaire sur le territoire

L'aide alimentaire se caractérise par la distribution de denrées aux ménages précaires (10 000 bénéficiaires recensés), et de repas aux personnes à la rue et/ou vulnérables (environ 400 repas quotidiens). Pour ce faire, l'Etat s'appuie sur les associations dont la Banque Alimentaire de Martinique tête de réseau qui centralise les stocks de denrées alimentaires et produits d'hygiène et les met à disposition de tous les opérateurs et des CCAS. 245 000 € sont consacrés chaque année à cette action.

Dans le même temps, dans le cadre du plan de relance, des tiers-lieux alimentaires sont financés à hauteur de 939 743€ pour deux ans et portés par l'ACISE et l'UDAF, afin de soutenir les personnes à la rue et des publics vulnérables spécifiques recensés (mères célibataires, ...).

## Mise à disposition de chèques services pour répondre à l'urgence sociale

La Direction de l'Action Sociale de la CTM dispose d'une régie de Chèques d'Accompagnement Personnalisés. Ces chèques constituent la principale réponse d'urgence pour l'aide alimentaire, habillement et actions éducatives après évaluation sociale. Depuis cette crise sanitaire, 37 470 € ont été redistribués sous forme de chèques services à 315 familles en grande difficulté.



## Renforcement des actions d'aide alimentaire pour une redistribution aux bénéficiaires

Dans le contexte de crise sanitaire qui perdure, l'Etat reste plus que jamais mobilisé et a souhaité renforcer les moyens consacrés à ces actions.

1 058 000€ permettront de renforcer l'intervention des têtes de réseaux telles que la Banque Alimentaire, St Vincent de Paul, l'Acise, le Secours adventiste, le Secours catholique et la Croix Rouge.

La Banque Alimentaire de Martinique (BAM) pourra ainsi mettre les denrées obtenues à disposition des CCAS, mais aussi d'autres acteurs y compris à ceux n'ayant pas d'habilitation (convention spécifique avec la BAM) pour une redistribution aux bénéficiaires.

Par ailleurs, la CTM contribue au financement de la BAM pour un montant de 120 000 € par an et 80 000 € dans le cadre de la crise sanitaire

# UNE ÉPICERIE SOLIDAIRE AU PROFIT DES ÉTUDIANTS

DEETS, CAF, CTM, CROUS

## Installation d'une épicerie solidaire au profit des étudiants

La crise sanitaire a mis en lumière la nécessité de renforcer l'aide à apporter aux étudiants en difficulté.

Les services de l'Etat, la CAF, la CTM et le CROUS en particulier se sont engagés afin d'accompagner la création d'une épicerie solidaire dédiée aux étudiants qui sera portée par l'Association Solidaires des Étudiants de Martinique. En outre, une assistante sociale assure l'accompagnement des étudiants notamment ceux qui poursuivent leurs études hors de la Martinique.



## Une ouverture prévue pour la rentrée

A ce jour, les financements sont consolidés, la convention entre le CROUS et l'ASEM est signée pour la mise à disposition des locaux et l'adhésion à l'Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires est effective. L'ouverture est prévue pour la rentrée étudiante.

## Un Fonds d'aides aux jeunes

Dans le cadre de la politique jeunesse et de la lutte contre la précarité de la CTM, un Fond d'aides aux jeunes est disponible au niveau des Missions locales pour un montant de 385 000 € par an.

### Reconduite des points éphémères

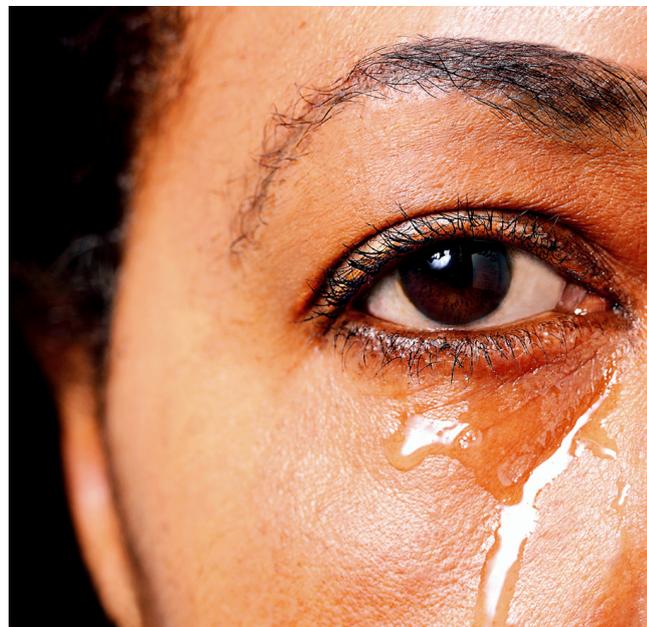
La crise sanitaire, et particulièrement les périodes de confinement, ont pu être révélatrices de tensions et de situations de violence au sein des cellules familiales. Aussi, des points d'écoute éphémères portés par la CAF, les services de la préfecture, le CDAD, l'UFM à destination des personnes victimes de violences conjugales ont été initiés durant les phases de confinement précédentes. Une réactivation de ces points d'écoute, favorisant la discrétion pour les personnes les sollicitant, a été souhaitée.

Parallèlement, la CTM a mis en place dans le cadre d'une convention des intervenantes sociales auprès du Commissariat de Police de Fort de France et sur la zone gendarmerie. Ces intervenantes ont un rôle majeur dans la gestion des crises intrafamiliales. Par ailleurs, la collectivité assure un soutien financier à l'UFM et participe à la politique égalitaire entre Femmes et Hommes avec le développement de nombreuses actions.

### Ouverture d'un second point d'accueil des victimes

Dans le cadre du nouveau plan "Sè yonn a lot", la CAF soutient à hauteur de 18 000€ l'ouverture d'un second point d'accueil au Centre commercial de Génipa, porté par le CDAD, complétant l'offre de service déjà proposée par le point éphémère du Lamentin.

217 personnes (hommes et femmes) ont consulté l'ensemble des points éphémères durant les deux premiers confinements pour des prises en charge diverses (violences conjugales, violences intrafamiliales, violences sexuelles, violences de voisinage...).



### Des résultats concrets

A cela sont ajoutés 250 000€ pour les actions déclinées par l'UFM (sensibilisation du grand public, accueil et accompagnement des femmes vulnérables, formation et prévention en milieu scolaire) pour des résultats concrets :

- 1295 appels reçus,
- 59 contacts via Internet et les réseaux sociaux,
- 510 passages en permanence
- 512 nouveaux dossiers traités (Source RA UFM 2020).

# ÉQUIPE MOBILE POUR ASSURER LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES À LA RUE OU HÉBERGÉES ATTEINTES DE FORMES NON GRAVES DE LA COVID-19

ARS, ACISE, DEETS

## Information et prévention

Depuis le 18 août 2021, l'action est mise en oeuvre et opérationnelle. Dans un premier temps, l'équipe a effectué un travail d'information et de prévention auprès des personnes sans abri rencontrées en rue, en proposant la mise en place de tests antigéniques et la surveillance de symptômes spécifiques au COVID.



## Prise en charge de l'isolement des personnes positives à la Covid-19

Dans le même temps, l'ACISE met à disposition 12 places permettant l'isolement des cas positifs rencontrés à la rue, en tenant compte des profils et des problématiques du public accueilli.

Enfin, cette équipe mobile composée de professionnels de santé et de professionnels du social interviendra sur tous les sites d'hébergement d'urgence, afin de présenter leurs missions et indiquer les contacts en cas de développement de l'épidémie dans les structures.

### Sécurisation sanitaire

Une difficulté recensée par les acteurs du social est la réticence des personnes à la rue à se prêter aux tests PCR ou antigénique. Pour autant, une sécurisation sanitaire est nécessaire dans les centres d'hébergement d'urgence afin d'éviter au maximum la propagation de l'épidémie au sein de cette population fragilisée par ses conditions de vie, mais aussi envers les intervenants dans ces structures.

Aussi des auto-tests permettraient de sécuriser les centres d'hébergement en accompagnant les personnes à la rue qui souhaitent un hébergement, à s'auto-tester afin de mettre en œuvre, au plus vite la prise en charge sanitaire si elle s'avère nécessaire.



# MAINTIEN DES MISSIONS DE LA CELLULE D'ÉCOUTE « SOS KRIZ » ET RENFORCEMENT DE LA CUMP

ARS, CHUM, CTM

## « SOS KRIZ »

La cellule d'écoute SOS KRIZ, association s'appuyant sur le bénévolat, a connu avec le déclenchement de l'épidémie COVID, une croissance forte des demandes de la part de la population, en situation d'angoisse, d'isolement .... Aussi, un renforcement de cette cellule a été opérée et maintenu durant la période de la 4ème vague durant laquelle plus de 375 appels ont pu être recensés. Cette association a bénéficié d'un accompagnement financier à hauteur de 124 000 € par la CTM.



## Cellule d'Urgence Médico-Psychologique

Dans le même temps, la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique, dispositif sanitaire relevant du CHUM, est régulièrement soutenue par des renforts en provenance de l'hexagone avec la mise en place hebdomadaire d'une rotation d'une dizaine de personnels.

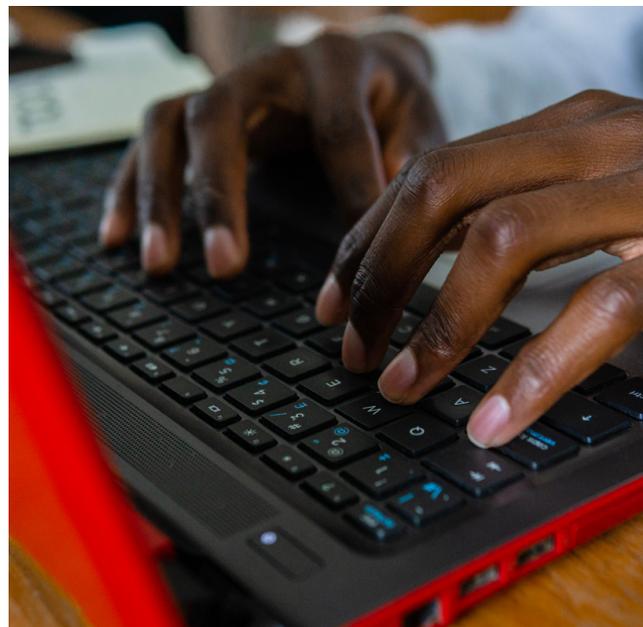
## Accompagnement psychologique

Dans ce contexte anxiogène, les 6 psychologues de la Collectivité participent à l'accompagnement des personnes en situation de détresse ou en difficulté éducatives orientées par les travailleurs sociaux

## « Dites-le nous une seule fois » pour rompre l'isolement et assurer l'accès aux services

Afin d'éviter l'isolement des administrés, et d'assurer une accessibilité aux services sur tout le territoire, la CAF a mis en œuvre un renforcement des plateformes de services allocataires et partenaires.

La CAF par le biais de conventions avec les institutions partenaires, déploie spécifiquement un outil d'accessibilité, « Dites-le nous une seule fois », permettant aux usagers d'avoir recours aux offres de services de l'ensemble des acteurs du territoire tout en limitant les démarches et les délais.



## Une réponse globale, partenariale et concertée

L'accélération de la généralisation du déploiement de cette plate-forme auprès des CCAS permettra la prise en compte des demandes des administrés pour une réponse :

- globale : tous les droits potentiels sont étudiés
- partenariale : la demande est présentée à tous les organismes concernés
- et concertée : tous les partenaires sont informés des droits octroyés aux demandeurs.

# CONTACTS



Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

[dr972.solidarites@deets.gouv.fr](mailto:dr972.solidarites@deets.gouv.fr)